



Conditions d'accès au personnel de golf non salarié du GC Vuissens

Sous la diligence du directeur du golf de Vuissens, le personnel de golf non salarié du GCV, aura accès au parcours et zones d'entraînement aux conditions suivantes :

- Autorisation de jouer gratuitement sur le parcours au maximum deux fois par mois (de mars à novembre) sous condition de disponibilité, sans priorités et selon les règles de réservation en vigueur.
- En dehors des conditions sus exposées, le personnel de golf non salarié du GCV devra acquitter un green fee selon les conditions tarifaires du GCV.
- Le personnel de golf non salarié du GCV devra acquitter leurs jetons de practice au tarif en vigueur.

Le 11 juillet 2020

Le directeur du GCV
Eric Fleury